

AB OPTIC

S.A.R.L. au capital de 7 700,00 Euros

Siège social : 8-10, avenue Auguste Perret
95200 SARCELLES

R.C.S : PONTOISE 441 293 826

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024**

Le trente juin deux mille vingt-quatre,
à dix heures,

Monsieur Patrick BERDA, détenant 385 parts sociales,
Monsieur Albert ASSAYAGH, détenant 385 parts sociales,

associés de la société **AB OPTIC**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur Albert ASSAYAGH, préside la séance en qualité d'associé et gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

AA

AB

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître une perte de -51 338,81 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 faisant ressortir une perte de -51 338,81 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 160 799,38 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 109 460,57 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 109 460,57 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 109 460,57 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AA

PB

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Patrick BERDA



Monsieur Albert ASSAYAGH



AA

PB

Désignation de l'entreprise <u>AB OPTIC</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>8 - 10 Avenue AUGUSTE PERRET 95200 SARCELLES</u>											
SIRET		4 4 1 2 9 3 8 2 6 0 0 0 1 8									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	53 357	012		53 357				
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	59 685	030	1 247	58 439				
	Immobilisations financières * (1)		040	616	042		616				
Total I (5)			044	113 658	048	1 247	112 411				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060	57 460	062		57 460				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 267	070		3 267				
		Autres * (3)	072	63 981	074		63 981				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	72 569	086		72 569				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II			096	197 277	098		197 277				
Total général (I+II)			110	310 935	112	1 247	309 688				
PASSIF											
Exercice N 1 NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				7 623				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				762				
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134				160 799				
	Résultat de l'exercice		136				(51 339)				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I			142			117 846				
Provisions pour risques et charges			Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				92 924				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				78 891				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169				15 511				
	Comptes courants d'associés		173				4 517				
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
Total III			176			191 842					
Total général (I + II + III)			180			309 688					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	60 301			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB OPTIC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	383 435		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			Services *		217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230	13 296		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	396 730	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	330 148		
	Variation de stocks (marchandises) *						236	35 909		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	66 881		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 679	244	1 679	
	Rémunérations du personnel *						250	45 661		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	17 527		
	Dotations aux amortissements *						254	1 247		
		dont amortissement du fonds de commerces					255			
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	846		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	499 897		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(103 167)		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	3 132		
Produits exceptionnels (IV)							290	95 000		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	300	42 139		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	(2 100)		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(51 339)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	51 339		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	24 000			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. sixies A)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991								
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre que	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. modifiés)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	354	27 339
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	372	27 339	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié Conforme par le Gérant

AS